

Tarifs année scolaire 2019-2020

	Régime	Maternelle	Primaire	Collège	LEG	LET
1	Scolarité *	810,00	782,00	998,00	998,00	1 340,00
2	Demi-pension **	204,49 <small>1 repas/semaine</small>	204,49 <small>1 repas/semaine</small>	222,86 <small>1 repas/semaine</small>	445,73 <small>2 repas/semaine</small>	445,73 <small>2 repas/semaine</small>
2 bis	Demi-pension **	408,98 <small>2 repas/semaine</small>	408,98 <small>2 repas/semaine</small>	445,73 <small>2 repas/semaine</small>	668,59 <small>3 repas/semaine</small>	668,59 <small>3 repas/semaine</small>
2 ter	Demi-pension **	613,46 <small>3 repas/semaine</small>	613,46 <small>3 repas/semaine</small>	668,59 <small>3 repas/semaine</small>	882,96 <small>4 repas/semaine</small>	882,96 <small>4 repas/semaine</small>
2 quatre	Demi-pension **	810,16 <small>4 repas/semaine</small>	810,16 <small>4 repas/semaine</small>	882,96 <small>4 repas/semaine</small>	1 100,32 <small>5 repas/semaine</small>	1 100,32 <small>5 repas/semaine</small>
3	Internat ***	/	/	4 660,00	4 660,00	4 660,00
4	Cotisation UDAPEL 37 + APEL Marmoutier (inclus abonnement annuel à Famille Education)	27,00/famille	27,00/famille	27,00/famille	27,00/famille	27,00/famille

* Pour un élève externe, additionner les lignes 1 et 4.

** Pour un élève demi-pensionnaire, additionner les lignes 1, 2 (ou 2bis, 2ter, 2quatre) et 4.

*** Pour un élève interne, additionner les lignes 1, 3 et 4.

Options Ecole	Carnet de 10	Forfait	Options Collège/Lycée
Garderie du matin	19,50 €	168,00 €	Hébergement dimanche soir : 16,00 €/nuitée
Etude du soir	35,00 €	224,00 €	Etude surveillée : 217,00 €

TARIF DU REPAS OCCASIONNEL : 7,35 €

Réductions forfaitaires annuelles : *Par famille pour plusieurs enfants inscrits à Marmoutier :*

Par famille pour 2 enfants 74,00 €
 Par famille pour 3 enfants 124,00 €
 Par famille pour 4 enfants 171,00 €
 Par famille pour 5 enfants : remise de la contribution des familles pour l'aîné.

Assurance individuelle accidents

L'établissement assure tous les élèves en individuelle accident dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires. La notice d'information détaillant les garanties et informations contractuelles ainsi que l'attestation sont téléchargeables sur le site de la Mutuelle Saint-Christophe : www.saint-christophe-assurance.fr rubrique informations pratiques.

- La facture annuelle vous sera adressée fin septembre avec l'échéancier établi en fonction du mode de règlement choisi.
- En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, tout mois commencé est dû par le Responsable Légal.
- **Demi-pension** : Le choix du régime est DEFINITIF pour l'année scolaire. Toute demande de dérogation dûment motivée devra être faite EXCLUSIVEMENT par courrier adressé au service comptabilité. **Toute demande particulière relative au forfait de demi-pension (forfait sur certains jours précis) est à adresser à la comptabilité jusqu'au 12 septembre (dernier délai).**
- En cas d'absence JUSTIFIEE supérieure à deux semaines consécutives, une remise sur la demi-pension pourra être consentie sur demande écrite de la famille adressée au service comptable.